

J'ai écouté avec «intérêt» certains propos tenus au sujet de l'intérêt. Bien sûr, les intérêts sont déductibles dans les cas où il y a un véritable emploi commercial, et c'est conforme au bon sens. Car en autorisant cela, le Trésor va faire plus d'argent que s'il laissait les entreprises emprunter ailleurs en donnant leur police en gage.

Il est difficile d'en calculer le montant exact, mais je suppose que le capital représenté par les polices d'assurance s'élève à des milliards de dollars et la grande majorité de ces polices sont des titres à long terme. Celles contre lesquelles il y aurait normalement des emprunts admissibles aux intérêts d'activités commerciales seraient le plus souvent des polices-vie entière ou même des polices-dotation. En pareil cas, il n'y aurait pas de bénéfice réalisé sur la police du côté de la valeur de rachat. En d'autres termes, leur valeur prètable ne donnerait certainement pas lieu à profit—j'espère que le ministre me suit—parce que pour emprunter \$10,000 il faut avoir versé au moins \$10,000, si ce n'est \$12,000. Donc, il n'y aura qu'un très faible pourcentage de personnes visées par cet article. En raison de ce petit nombre, je me demande pourquoi le ministre conserve cette disposition. En d'autres termes, peu de gens emprunteront plus qu'ils n'ont versé, et je parie qu'on pourrait les compter sur les doigts de la main et du pied. Le ministre n'est-il pas d'accord?

**M. Chrétien:** Je pense que le député a raison. Peut-être que du fait du très petit nombre de personnes en cause, nous n'aurions pas dû imposer cela. Cependant j'aimerais donner au député l'explication technique de la chose, lorsque nous reprendrons l'étude du bill demain.

[Français]

**Le vice-président adjoint:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question, et de demander la permission de reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LA SUBVENTION À  
UNE ENTREPRISE ITALIENNE POUR LA FABRICATION DE  
RÉFRIGÉRATEURS AU QUÉBEC

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, depuis que je siège ici, j'ai appris à ne pas espérer que les politiques économiques du gouvernement libéral soient bien fondées, mais j'avoue que la mesure prise récemment par le gouvernement au sujet de la petite industrie des réfrigérateurs et des congélateurs est encore plus absurde que la plupart de ses autres politiques.

## Ajournement

● (2202)

Nous savons qu'il y a quelques années, le gouvernement a permis le fusionnement de la division de l'électro-ménager de GSW Limited et de Westinghouse Canada en une nouvelle entreprise, Canadian Appliance Manufacturing Company Ltd., ou CAMCO, située à London, en Ontario. Cela s'est fait pour rationaliser l'industrie et la rendre plus concurrentielle du point de vue des coûts, dans l'espoir que CAMCO finirait par capturer des marchés étrangers. C'est certes ce qu'on espérait parce que, dans ce secteur de l'industrie de l'électro-ménager, les entreprises canadiennes ont eu beaucoup de succès. En fait, en 1975, près de 500,000 petits appareils ont été vendus au Canada, et 99.3 p. 100 d'entre eux ont été produits au Canada.

Pourtant, en dépit de ces politiques du gouvernement et d'un certain succès de l'industrie, qu'a fait le gouvernement? Faisant volte-face, il a accordé à une entreprise italienne, Merloni Finanziaria, une subvention au développement régional de plus de 2 millions et demi de dollars pour l'encourager à établir une entreprise de petits réfrigérateurs compacts à Granby, au Québec. Comment expliquer logiquement cette subvention au développement régional? Dans son communiqué, le gouvernement dit que la compagnie créerait 179 emplois et que, trois ans après, 50 p. 100 de ses produits seraient exportés.

En fait, Merloni devrait produire environ 100,000 unités par année. Cela signifie qu'au moins 50,000 unités par année vont se retrouver sur le marché canadien, marché où la demande a déjà fléchi cette année à moins de 300,000 unités.

La seule chose plus déconcertante que la décision du ministre de l'Expansion économique régionale a été la décision qu'a prise l'Agence d'examen de l'investissement étranger en mai dernier de permettre cet investissement. Si la logique du ministère de l'Expansion économique régionale a été sans pareille, alors celle de l'AEIE a été ridicule. Elle a dit dans son communiqué que «l'investissement Merloni devrait réduire considérablement les importations d'appareils compacts». Je suppose que la baisse sensible des importations va accroître la demande sur le marché de 0.7 p. 100, demande déjà satisfaite par les importations!

Ainsi donc, si la compagnie ne réduit pas les importations et lance des milliers d'unités sur un marché qui ne fonctionne qu'à 60 p. 100 de sa capacité, qu'arrivera-t-il? Il en résultera manifestement une part moindre du marché pour les quatre autres compagnies au Canada—ou plutôt cinq parce que le ministre a dit dans sa réponse que le ministère de l'Expansion économique régionale accordait encore une autre subvention à une compagnie de réfrigérateurs compacts, Astral Refrigeration, cette fois-ci à Moose Jaw.

A mesure que cette société produira plus de réfrigérateurs, les autres entreprises en produiront moins au Canada. Alors que des emplois seront créés à Granby par la Merloni et à Moose Jaw par l'Astral, d'autres entreprises devront faire des mises à pied ailleurs au Canada. On soumet les chômeurs à une sorte de jeu de chaise musicale et ce sont les contribuables canadiens qui en font les frais.